

# Loi sur l'énergie : victoire !

→ 1 à 3

Caractère liberticide et médias dénoncés Page 2

Ce qu'il faut faire maintenant Page 3

Contacts transfrontaliers réguliers Page 4

## Non au dogme, oui au pragmatisme

**La Loi sur l'énergie résolument combattue par la Chambre immobilière neuchâteloise a donc reçu l'accueil qu'elle méritait lors du scrutin cantonal du 29 novembre dernier. Nous nous réjouissons de la très nette décision du corps électoral.**

✘ Pas moins de 38'200 Neuchâtelois et Neuchâtelaises ont dit clairement non au dogmatisme et ont privilégié une approche pragmatique en matière d'économies d'énergie dans le secteur du bâtiment. Le canton de Neuchâtel n'a pas souhaité devenir le pionnier de la contrainte écologique.



✘ La Chambre immobilière neuchâteloise est consciente des enjeux environnementaux et de dépendance énergétique vis-à-vis de l'étranger qui seront les

nôtres ces prochaines années.

Elle est d'avis qu'il n'y a cependant pas lieu de créer un climat de panique.

La CIN prône la concertation entre les différents acteurs de la branche, afin d'aboutir à une loi moderne, adaptée aux réalités économiques, privilégiant l'incitation et non la contrainte.

Le secteur de la rénovation des bâtiments est en pleine mutation et il sera du devoir des autorités du canton de former les spécialistes rompus aux nouvelles techniques de construction et d'assainissement des bâtiments, plutôt que de céder aux sirènes des technocrates qui rêvent de normaliser tout le domaine de la protection de l'environnement au détriment de chacun, et des propriétaires en particulier.

✘ Certains estiment que le parc immobilier neuchâtelois est en mauvais état et qu'il convient de l'assainir. Si ce manque d'entre-

tien puise sa cause dans les crises économiques qui ont secoué notre canton depuis 1974, les propriétaires ont déjà consenti, ces dernières années, des efforts importants pour y remédier. Les taux hypothécaires historiquement bas et diverses actions ponctuelles - notamment lors du remplacement des fenêtres - ont favorisé le mouve-



✘ Au terme de cette campagne réussie, menée en partenariat avec nos co-référendaires, et d'un millésime 2009 finalement satisfaisant, il est temps de vous adresser mes vœux les meilleurs de fin d'année, qui sont aussi ceux de votre Comité, ainsi que de notre direction et de son personnel.

[pascal.hofer@cininfo.ch](mailto:pascal.hofer@cininfo.ch)



# Caractère **liberticide** dénoncé



Photos Yann Sunier

La conférence d'automne de la CIN du 2 novembre dernier était consacrée à la loi sur l'énergie rejetée entre-temps.

**Bernard Matthey, docteur ès sciences et directeur du bureau d'ingénieurs-conseils éponyme, a expliqué pourquoi il fallait rejeter la loi sur l'énergie le 2 novembre dernier, lors de la conférence d'automne de la CIN. Pour "CINinfo", il analyse le réjouissant résultat sorti des urnes. A ses yeux, le caractère liberticide de la loi a été sanctionné. Interview.**

- Avez-vous été surpris du résultat ?

- A la veille du vote, mon pronostic était réservé, c'est dire que ce "non" massif m'a plutôt étonné.

- Selon vous, quels ont été les arguments qui ont fait pencher la balance ?

- Le projet de loi portait atteinte à la liberté de choix des moyens pour parvenir aux objectifs par ailleurs très louables d'économie d'énergie. Ce caractère liberticide constituait pour moi une perversion fondamentale de la loi. Il est certain que dans les années à venir, propriétaires et locataires seront amenés tout simplement par l'évolution du prix de l'énergie à consacrer des moyens financiers importants en

vue d'abaisser leur consommation. Mais ils auront le choix des moyens et pourront responsabiliser leurs mandataires sur les objectifs à atteindre.

Si le caractère contraignant et bureaucratique de la loi la rendait peu intéressante, il est certain que l'aspect économique (augmentation des loyers et des charges, obligation d'investir) a été déterminant dans le choix des citoyens propriétaires ou locataires.

- Dans quel esprit devra être rédigé le nouveau projet de loi ?

- La loi actuelle suffira largement pour conduire la politique énergétique cantonale durant les cinq

prochaines années, pour autant que le Conseil d'Etat sache l'appliquer au travers d'arrêtés pertinents qu'il aura soumis préalablement aux partenaires concernés.

Mais on peut déjà réfléchir à son remaniement. J'ai donné quelques pistes dans différents articles parus dans la revue du PLR "Libertés neuchâteloises" tout au cours de la campagne. Principe fondamental à respecter : privilégier les objectifs de réduction des émissions polluantes et de consommation d'énergie fossile mais laisser la liberté des moyens au marché qui saura se débrouiller. Pour le reste, l'augmentation prévisible du prix de l'énergie mettra tout le monde d'accord.

## Médias en cause

- Dès le rejet de la loi connu, la CIN a diffusé un communiqué de presse pour saluer le refus du dogmatisme exprimé par les électeurs et remarquer que "les citoyens ne se sont pas laissés influencer par l'objectivité contestable des quotidiens du canton" dans ce dossier. Ces deux quotidiens n'ont pas publié ce communiqué. Comment qualifier leur attitude ?



Bernard Matthey.

- Les "deux?" quotidiens du canton ont rapporté le point de vue des pro-

tagonistes de façon plutôt

scolaire mais avec une sympathie certaine à l'égard du point de vue des Verts. C'est ainsi; les journalistes ont le plus souvent le cœur à gauche! Donc les propriétaires d'immeubles sont naturellement de "méchants profiteurs" qui briment de "gentils locataires". Un peu de rétention d'information leur paraît donc péché véniel.

Ce serait le devoir du propriétaire du journal de ramener ses ouailles vers davantage d'intelligence et d'objectivité. Mais

existe-il encore des propriétaires de journaux qui ont le souci constant du maintien d'un ligne éditoriale? La concurrence est rude et la publicité en chute libre. Plus de temps donc pour les états d'âme et pas d'argent pour disposer d'une rédaction pluraliste et étoffée. Il sera donc beaucoup pardonné aux journalistes locaux, tous médias confondus, sauf peut-être aux journalistes politiques et sociologues de RSR1 qui disposent eux de moyens adaptés.

# Et maintenant ? Que faut-il faire ?

**Vice-président de la Chambre immobilière neuchâteloise, Michel Favre est aussi membre de la Commission cantonale Energie. A ces titres, il se déclare partisan d'un certificat énergétique établi sur la base des données fournies par le propriétaire avec droit de regard sur les résultats et droit de recours éventuel.**

- Dès les résultats connus, le Conseil d'Etat a déclaré que le "mauvais certificat énergétique" qui aurait été rendu obligatoire "aurait engendré des coûts importants que la situation économique actuelle difficile ne nous permet pas". Comment avez-vous apprécié la position du Conseil d'Etat avant la campagne, lorsqu'il était favorable à la loi, et dans la dernière ligne droite, lorsqu'il s'est déclaré opposé à celle-ci ?

- J'ai effectivement constaté que le choix du peu-

ple neuchâtelois lors de la dernière élection du Conseil d'Etat a modifié l'avis de notre exécutif cantonal. Vu la position affichée avant les élections par certains des futurs conseillers d'Etat, ce changement de position ne m'a pas surpris.

- Le Conseil d'Etat entend présenter un nouveau projet de loi. Vous participerez en tant que représentant de la CIN à la séance de la Commission Energie fixée en janvier 2010 pour remettre l'ouvrage sur le métier. Quels sont, à votre avis, les nouveaux principes qui devront absolument figurer dans la nouvelle loi ?

- La loi de 2001 en vigueur, permet déjà à nos autorités d'obtenir un indice de dépense énergétique thermique pour certains bâtiments.

Je serais donc partisan d'un certificat permettant de définir la qualité énergétique d'un bâtiment, mais à la condition qu'il soit établi par le Service cantonal de l'énergie sur la base de données remises directement par le propriétaire d'immeuble ou son représentant, avec un droit de regard sur les résultats et éventuelle-



Michel Favre, vice-président de la CIN.

ment un droit de recours.

J'ai compris que la majorité des votants de novembre dernier, en plus de l'obligation d'engager des travaux dans des délais imposés par l'Etat, a refusé un certificat d'un coût trop élevé pour lui, dont les calculs et surtout les estimations établis par un spécialiste ne lui seraient pas soumis pour approbation, car trop compliqués.

## Encourager financièrement les économies d'énergie

- Le gouvernement cantonal a d'ores et déjà déclaré que le nouveau projet de loi devra permettre "de progresser en direction de l'autonomie énergétique visée par le Conseil d'Etat dans son Programme de législation". Etes-vous d'accord avec cet objectif et si oui comment y parvenir ?

- Je cautionnerai toute mesure allant dans le sens d'une autonomie énergétique pour autant qu'elle soit supportable tant pour les proprié-

taires que les locataires. Quant aux moyens, afin d'éviter de trop gros investissements qui pourraient décourager certains propriétaires à investir dans la pierre et qui conduiraient à des hausses de loyers insupportables pour les locataires, les habitants de notre canton attendent avec impatience les décisions fédérales et cantonales en matière d'aides financières pour les travaux encourageant les économies d'énergie.

- Si le nouveau projet de loi devait être trop favorable aux propriétaires, ne risque-t-on pas un échec devant le Grand Conseil à majorité de gauche, voire un nouveau référendum, qui serait cette fois lancé par cette dernière ?

- Vous avez raison, ce risque existe. Toutefois, si le nouveau projet de loi est moins contraignant pour répondre à la demande de la majorité de la population, on peut espérer qu'il réunira une majorité de députés.



Prise de parole lors de la conférence d'automne.



# Contacts transfrontaliers réguliers

Photo CIN

**Des contacts transfrontaliers réguliers auront désormais lieu entre la CIN et la Chambre des propriétaires de Franche-Comté.**

✳ Le 16 novembre dernier, une délégation de la CIN, composée de son président Pascal Hofer, de son vice-président senior Michel Favre et de son directeur, Yann Sunier, a rencontré à Pontarlier les représentants de la Chambre syndicale des propriétaires de Franche-Comté. Cette dernière regroupe les sections 25 et 70 de l'Union nationale de la propriété immobilière.

✳ Président de l'association franc-comtoise,



Rencontre à Pontarlier le 16 novembre dernier entre Français et Suisses.

Bernard Vanhoutte (à gauche sur notre photo) a dirigé une séance de travail qui avait pour but de choisir des sujets de réflexion communs aux deux chambres. Des thèmes relatifs au droit du bail ont été retenus afin que soit établie une

comparaison entre le régime légal et la pratique en vigueur d'un côté et de l'autre de la frontière.

✳ Les participants ont décidé de fixer des séances bisannuelles sur la durée, afin de traiter

les différents thèmes qui intéressent la propriété foncière transfrontalière.

✳ La prochaine réunion a d'ores et déjà été fixée au 19 avril 2010. Elle se tiendra dans les Montagnes neuchâteloises.

JAB  
2400 Le Locle

Changement d'adresse à communiquer à : Chambre immobilière neuchâteloise, case postale, 2001 Neuchâtel

## La Chambre immobilière neuchâteloise présente ses voeux les meilleurs à ses plus de 2010 sociétaires en vue d'une année 2010 pleine de réussite et de réalisations positives

**Editeur :** Chambre immobilière neuchâteloise  
Faubourg du Lac 2, Case postale, 2001 Neuchâtel  
Tél. 032 729 99 90, Fax 032 729 99 91  
[www.cininfo.ch](http://www.cininfo.ch), [info@cininfo.ch](mailto:info@cininfo.ch)  
Reproduction libre, justificatif souhaité  
**Tirage :** 2'250 exemplaires

**Rédaction, photos et mise en page (responsable de l'information de la CIN) :** Bureau de journalisme  
Jean-Luc Vautravers Pluri-Médias, 2017 Boudry  
Tél. 032 841 17 77, Fax 032 841 56 77  
[pluri-medias@net2000.ch](mailto:pluri-medias@net2000.ch)  
**Impression :** Imprimerie Gasser SA, Le Locle

*Notez d'ores et déjà dans votre agenda la date de la prochaine assemblée générale de la CIN : le jeudi 6 mai prochain, au Club 44 de La Chaux-de-Fonds.*